



Chambre de Commerce,  
Et d'industrie de Genève  
Bd du Théâtre 4  
Case postale 5039  
1211 Genève 11

COPIE

**Action du 4 décembre 2006**

Madame, Monsieur,

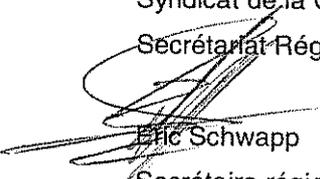
Nous faisons suite tardivement au courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2006 de Madame Hardyn, et répondons de la manière suivante.

Nous prenons acte par votre courrier, que la CCIG est favorable à la libéralisation du service postal, et nous respectons votre choix.

En ce qui concerne votre position, dans le rôle joué par la Poste dans la politique d'entreprise, nous citons les termes de votre courrier « *Le rôle stricto sensu de la Poste n'est pas de sauvegarder des emplois* » nous vous laissons seul juge de vos propos, et les laissons à votre libre interprétation.

Sans attente de votre part, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Syndicat de la Communication  
Secrétariat Régional Genève

  
Eric Schwapp  
Secrétaire régional

**Copie** : CGAS Terreaux-du-Temple 6 1201 Genève

**[www.syndicatcommunication.ch](http://www.syndicatcommunication.ch)**

Le syndicat des branches poste, transport, logistique, télécommunication, sécurité aérienne et informatique  
Secrétariat Régional Genève Rue Montbrillant 36 1201 Genève  
Téléphone 022 734 00 16 Fax 022 734 00 29 Courriel [eric.schwapp@syndicom.ch](mailto:eric.schwapp@syndicom.ch)

Monsieur Eric Schwapp  
Syndicat de la communication  
Secrétariat Régional Genève  
Rue de Monbrillant 36  
1201 Genève

NH/MFP

Genève, le 1er décembre 2006

Monsieur le secrétaire régional,

Nous accusons réception de votre courrier du 24 novembre dernier, par lequel vous invitez la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève à se joindre à la manifestation que le Syndicat de la communication organise le 4 décembre prochain, en réaction aux projets de restructuration de la Poste suisse (plan Imago et plan Rema).

Nous vous remercions de prendre note que la CCIG ne désire pas être associée à l'action projetée. La CCIG est en effet favorable à la libéralisation du service postal.

La Poste doit cependant tenir compte des différentes régions du pays et chaque entreprise doit pouvoir bénéficier de prestations postales de premier ordre. Ces prestations font en effet partie des conditions cadres de l'activité économique, raison pour laquelle la CCIG s'était engagée en faveur du maintien de la douane-poste, aux côtés des acteurs genevois concernés.

La CCIG estime en revanche inopportun de s'immiscer dans la politique d'entreprise de la Poste. Le rôle stricto sensu de la Poste n'est pas de sauvegarder des emplois. La CCIG se refuse à ce que l'on bride la liberté qu'a l'entreprise de la Poste de s'organiser, afin de remplir le rôle qui est le sien.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire régional, l'expression de notre considération distinguée.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Nathalie Hardyn  
Directrice adjointe